

Descriptif d'activité de base pour les projets de finalité spécialisée, toutes disciplines confondues (2025-26).

UEI-113634	Formation instrumentale 1 - 1 18 ECTS	90 Heures	UE Source (UE-100982)
UEI-113636	Philosophie - 1 2 ECTS	30 Heures	UE Source (UE-101016)
UEI-113637	Marketing - 1 2 ECTS	30 Heures	UE Source (UE-101017)
UEI-113638	Lecture et transposition - 1 2 ECTS	15 Heures	UE Source (UE-102222)
UEI-113641	Musique de chambre 1 - 1 6 ECTS	30 Heures	UE Source (UE-103805)
UEI-113642	Projet de finalité spécialisée 1 - 1 7 ECTS	70 Heures	UE Source (UE-103816)
UEI-113643	Projet de finalité spécialisée 2 - 1 8 ECTS	80 Heures	UE Source (UE-103817)
UEI-113644	Aspects légaux et juridiques - 1 1 ECTS	15 Heures	UE Source (UE-100967)
UEI-113639	Ensembles dirigés 1 - 1 2 ECTS	30 Heures	UE Source (UE-103803)
UEI-113632	Auditions commentées - 1 2 ECTS	30 Heures	UE Source (UE-100971)

1. INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ

Cycle : 2^{ème} cycle – Master

Unités d'enseignement : UE-0000 (numéro à appliquer en attente) – Projet de finalité spécialisée – Discipline.

Crédits : 30 ECTS répartis sur deux ans et quatre quadrimestres, soit M1 : Q1 : 7 – Q2 : 8 – M2 Q1 : 7 – Q2 : 8

Heures : 300h réparties sur deux ans selon les mêmes critères que les crédits.

Poids : 12

Langue utilisée pour les accompagnements pédagogiques : Français

Enseignant : Jean-Marc Onkelinx : Responsable de l'UE, un Professeur référent et si besoin, une personne extérieure.

2. HORAIRES

Les activités d'apprentissage se déroulent durant les quadrimestres et peuvent, le cas échéant (stages, prestations extérieures,...) se dérouler durant l'été ou les jours de fermeture du Conservatoire.

Des mesures particulières peuvent être prises pour les étudiants en situation d'allègement.

Des activités pédagogiques collectives se présenteront selon un programme établi par le responsable de l'UE. Ce seront des séances informatives et pédagogiques données dans l'école par le responsable de l'UE sur les « *technologies* » des projets (rédaction, méthodologie des recherches, esprit critique, pro-activité vis-à-vis de l'extérieur,...)

Des activités pédagogiques individuelles seront également prévues :

1. Avec le responsable de l'UE pour le suivi du (des) projet(s)
2. Avec le professeur référent pour le suivi de la finalité spécialisée.

3. CONTENU

L'étudiant inscrit à un programme d'études de master à finalité spécialisée choisit, dès son inscription, son choix de spécialisation en fonction de l'orientation qu'il désire donner à l'apprentissage de son métier.

Exemples : Soliste, Musique de chambre, Chant choral, Orchestre, Musique contemporaine, Musique ancienne, Écritures, Composition, Deuxième instrument, Accompagnement,... (La liste n'est pas exhaustive).

L'activité visera à ce que l'étudiant puisse acquérir les savoirs et compétences spécifiques à sa spécialisation.

L'approche pourra être souple et offrir une autonomie partielle ainsi qu'elle pourra miser sur la prise d'initiatives de l'étudiant, le tout très régulièrement encadré par le responsable de l'UE ainsi que par le professeur référent afin que l'étudiant ne soit pas livré à lui-même sans aucune préparation. L'étudiant dont le projet fait appel à des démarches qui sortent du Conservatoire sera invité à en faire part au responsable de l'UE et se munira des preuves de ses démarches.

4. MÉTHODE

En début d'année académique, l'étudiant reçoit un exemplaire du présent descriptif détaillant l'activité ainsi qu'un contrat pédagogique à remplir. Il sera invité :

1. À déterminer ses besoins spécifiques en fonction de ses ambitions de musicien.
2. À déterminer, avec l'aide du responsable de l'UE et d'un professeur le cas échéant, les compétences utiles pour l'acquisition des compétences visées.
3. À établir un programme hiérarchique des compétences prioritaires menant à terme à son but.
4. À vérifier régulièrement le long du parcours les acquis et les faiblesses (évaluation continue tant personnelle qu'accompagnée par les encadrants*)
5. À remplir, avec l'aide du responsable de l'UE et/ou du professeur référent, le contrat pédagogique décrivant sommairement le(s) projet(s). La signature de celui-ci par l'étudiant, le responsable de l'UE et la Direction marque l'adhésion au présent descriptif.

Les projets pourront représenter jusqu'à quatre thématiques différentes en lien avec la spécialisation ou pourront constituer les différents volets d'un travail monothématique. Toute

combinaison valide est possible et, le cas échéant, la spécialisation peut exploiter et approfondir un aspect ou l'autre du TFE sans pour autant qu'il y ait confusion entre l'un et l'autre.

L'étudiant désignera son professeur référent et le communiquera au responsable de l'UE. Le rôle de ce référent sera d'assurer un suivi, de donner des conseils, des cours et leçons spécifiques en rapport avec la thématique de la spécialisation et d'évaluer de manière continue en concertation avec le responsable de l'UE l'évolution de l'étudiant. Un encadrement adapté sera prévu à cet effet.

Avec une relative autonomie et avec l'aide du professeur référent et du responsable de l'UE, l'étudiant développera son (ses) projet(s) durant les deux années du master.

Le projet de l'étudiant fera l'objet d'une description dans le contrat évoqué ci-dessus qui sera établi avec le conseil du responsable de l'UE et qui devra être accepté par la direction de l'établissement.

1. La validation du contrat pourra se faire, à certaines conditions, à la condition d'ajouts de tâches complémentaires, de précisions, d'ajustement ou de redéfinition du projet exigés par le responsable de l'UE, le professeur référent ou la Direction.
2. Le(s) projet(s) sera (seront) équilibré(s) entre le volume de travail nécessaire et le nombre de crédits qu'il(s) représente(nt).
3. Les modes d'évaluation seront précisés à l'étudiant.

ATTENTION : Ces contrats seront à rendre au plus tard pour le 2 novembre de chaque année académique au responsable de l'UE pour les projets de Q1 (Master 1) Q1 (Master2) et le 15 février pour les projets de Q2 (Master1) et Q2 (Master 2). Si cette date tombe un jour de week-end ou un jour férié, le contrat pourra être rendu le jour ouvrable suivant.

En vue de l'évaluation objective, l'étudiant sera amené à rédiger un portfolio :
Le portfolio sera le socle et le journal du travail. Il contiendra toutes les informations utiles pour que le jury puisse prendre la mesure de:

1. La description du projet (l'idée de départ, les raisons, une introduction générale)
2. Les buts et acquis visés par le projet (les attentes face au projet)
3. La méthodologie en vue de la réalisation du projet (les moyens et techniques mis en oeuvre pour sa préparation et sa réalisation)
4. Les réalisations déjà acquises avec, le cas échéant, documentation (photos, vidéos, courriers officiels, évaluations de masterclasses, documents émanant des institutions où la prestation a eu lieu,...) en bref, tout ce qui permettra de montrer ce qui a été réalisé.
5. Une description précise de ce qui était prévu et n'a pas pu être réalisé ainsi que les raisons de la non réalisation.
6. Un ressenti personnel à propos du projet (satisfactions et déceptions éventuelles, les acquis déjà engrangés,...)
7. Une auto-évaluation sur la manière dont le projet a été mené. (une brève estimation personnelle du projet, de l'efficacité des méthodes utilisées, de la manière dont l'étudiant a traité le projet et utilisé le temps à disposition, une auto-critique... qui sera forcément subjective, mais néanmoins lucide).

ATTENTION : Le portfolio sera remis au responsable de l'UE et au professeur référent le deuxième jour après le congé de Noël pour les Q1 (Master 1) Q1 (Master2) et le 2 juin pour les projets de Q2 (Master1) et Q2 (Master 2).

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES

À l'issue du (des) projet(s), les étudiants auront démontré :

1. L'acquisition de savoirs et de compétences spécialisées correspondant aux besoins énoncés dans le contrat initial.
2. Une capacité à travailler avec méthode et autonomie afin de mettre en œuvre ces compétences dans le cadre d'une future vie professionnelle.
3. Une curiosité culturelle accrue et une maturité musicale nécessaires au citoyen artiste dans la société actuelle.

* La dénomination « encadrant » désigne ici toute personne interne ou externe au Conservatoire qui a pu se faire une idée de l'évolution de l'étudiant. Cela inclut le responsable de l'UE, le professeur référent et les intervenants extérieurs comme, par exemple, un chef de pupitre d'un orchestre, le chef de chœur, un professeur de Masterclass ou un organisateur de concours,... la liste n'est pas exhaustive.

6. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

Les éléments de référence seront :

1. Le contrat établi en début de projet et accepté par le jury.
2. Le descriptif d'activité reçu en début d'année.
3. Le responsable de l'UE que l'étudiant pourra consulter.
4. Le professeur référent.

5. MODES D'ÉVALUATION

L'évaluation consistera pour l'étudiant, à présenter son projet devant un jury interne à l'établissement. Cette présentation dépendra de la spécialisation choisie et devra nécessairement adopter la souplesse relative aux diverses disciplines spécialisées.

1. La qualité du portfolio sera évaluée par le responsable de l'UE et le professeur référent. Elle constituera 25% de la note générale.
2. Le responsable de l'UE et le professeur référent donneront une note d'évaluation continue synthétisant l'évolution du travail sur la durée du projet. Elle constituera 25% de la note générale.
3. Le jury estimera, en fonction de la spécialisation et de la prestation, en tenant compte des évaluations extérieures, le cas échéant, les 50% restants de la note générale.

Lorsque le projet aboutit à une performance, un jury adapté sera constitué en accord avec le responsable de l'UE, le professeur référent et le directeur de domaine ou celui qui sera désigné par lui pour le représenter. Lorsque plusieurs professeurs ont participé à la réalisation du projet, ils seront invités à la délibération pour consultation.

Jean-Marc Onkelinx

ENGLISH TRANSLATION

1. ACTIVITY INFORMATION

Cycle: 2nd cycle - Master

Teaching units: UE-0000 (number to apply pending) - Specialized finality project - Discipline.

Credits: 30 ECTS spread over two years and four terms, i.e. M1: Q1: 7 - Q2: 8 - M2: Q1: 7 - Q2: 8

Hours: 300h spread over two years according to the same criteria as the credits.

Weight: 12

Language used for educational support: French

Teacher: Jean-Marc Onkelinx: Head of the EU, a referent professor and, if necessary, an external person.

2. HOURS

The learning activities take place during the terms and can, if necessary (internships, external services, etc.) take place during the summer or on days when the Conservatory is closed.

Special measures can be taken for students in a situation of relief.

Collective educational activities will take place according to a program established by the head of the EU. These will be informative and educational sessions given in the school by the head of the EU on the "technologies" of the projects (writing, research methodology, critical thinking, pro activity vis-à-vis the outside world, ...)

Individual educational activities will also be planned:

With the EU manager for monitoring the project (s)

With the referent professor for the follow-up of the specialized focus.

3. CONTENT

The student enrolled in a specialized master's study program chooses, upon enrollment, his specialization according to the orientation he wishes to give to learning his profession.

Examples: Soloist, Chamber music, Choral singing, Orchestra, Contemporary music, Early music, Writings, Composition, Second instrument, Accompaniment, ... (the list is not exhaustive).

The activity will aim to ensure that the student can acquire the knowledge and skills specific to his specialization.

The approach could be flexible and offer partial autonomy as well as it could rely on the student taking initiatives, all very regularly supervised by the head of the EU as well as by the referent professor so that the student is not left on his own without any preparation. The student whose project involves procedures coming out of the Conservatory will be invited to notify the EU official and provide evidence of their procedures.

4. METHODOLOGY

At the start of the academic year, the student receives a copy of this description detailing the activity as well as an educational contract to complete. He will be invited:

1. To determine their specific needs according to their ambitions as a musician.
2. To be determined, with the help of the EU official and a referent professor, the skills useful for the acquisition of the targeted skills.
3. To establish a hierarchical program of priority skills leading, in the long term, to its goal.
4. To check regularly along the course the achievements and weaknesses (continuous assessment both personal and accompanied by supervisors *)
5. To complete, with the help of the head of the EU and / or the referent professor, the educational contract briefly describing the project (s). The signature of it by the student, the head of the EU and the Management indicates acceptance of this description.

The projects may represent up to four different themes related to the specialization or may constitute the different components of a monothematic work. Any valid combination is

possible and, where appropriate, the specialization can exploit and deepen one aspect or the other of the IWT without confusing one and the other.

The student will appoint his / her referent professor and communicate it to the head of the EU. The role of this referent will be to ensure a follow-up, to give advice, specific courses and lessons in relation to the theme of the specialization and to continuously evaluate in consultation with the head of the EU the evolution of the student. Appropriate supervision will be provided for this purpose.

With relative autonomy and with the help of the referent professor and the head of the EU, the student will develop his / her project (s) during the two years of the master.

The student's project will be described in the educational contract mentioned above which will be established with the advice of the head of the EU and which must be accepted by the management of the establishment.

1. The validation of the contract may be done, under certain conditions, on the condition of adding additional tasks, details, adjustment or redefinition of the project required by the head of the EU, the referent professor or the Management. .
2. The project (s) will be balanced between the volume of work required and the number of credits that it (they) represent (s).
3. The evaluation methods will be specified to the student.

* The name "supervisor" here refers to any person inside or outside the Conservatory who has been able to get an idea of the student's progress. This includes the head of the EU, the referent professor and external contributors such as, for example, an orchestra conductor, the choir director, a masterclass teacher or a competition organizer, ... list n ' is not exhaustive.

PLEASE NOTE: These contracts must be returned no later than November 2nd of each academic year to the EU manager for Q1 (Master 1) Q1 (Master 2) and February 15 for Q2 (Master 1) and Q2 (Master 2) projects. If this date falls on a weekend or a public holiday, the contract can be returned the following working day.

With a view to objective assessment, the student will be required to write a portfolio: The portfolio will be the base and the journal of the work. It will contain all the useful information so that the jury can take the measure of:

1. The description of the project (the initial idea, the reasons, a general introduction)
2. The goals and achievements targeted by the project (expectations regarding the project)
3. The methodology for the realization of the project (the means and techniques implemented for its preparation and its realization)
4. The achievements already materialized with, where applicable, documentation (photos, videos, official letters, masterclass evaluations, documents from the institutions where the service took place, ...) in short, everything that will show this that has been achieved.
5. A precise description of what was planned and could not be achieved as well as the reasons for non-achievement.
6. A personal feeling about the project (possible satisfactions and disappointments, the achievements already made, ...)
7. A self-assessment on how the project was carried out (a brief personal assessment of the project, the effectiveness of the methods used, the way in which the student treated the project)

and used the time available, a self-criticism. ... which will necessarily be subjective, but nevertheless lucid).

PLEASE NOTE: The portfolio will be given to the head of the EU and to the referring professor on the second day after the Christmas break for Q1 (Master 1) Q1 (Master 2) and on June 2nd for Q2 (Master 1) and Q2 (Master 2).

5. SPECIFIC LEARNING OUTCOME

At the end of the project (s), the students will have demonstrated:

1. The acquisition of specialized knowledge and skills corresponding to the needs set out in the initial educational contract.
2. An ability to work methodically and autonomously in order to apply these skills in the context of a future professional life.
3. An increased cultural curiosity and musical maturity necessary for the artist citizen in today's society.

6. REFERENCE ELEMENTS

The benchmarks will be:

1. The educational contract established at the start of the project and accepted by the jury.
2. The activity description received at the start of the year.
3. The responsible for the EU that the student can consult.
4. The referent professor.
5. Any other external person who will have accompanied the student in his specialized course.

7. EVALUATION MODES

The assessment will consist for the student in presenting his project to an internal jury at the institution. This presentation will depend on the specialization chosen and must necessarily adopt the flexibility relating to the various specialized disciplines.

1. The quality of the portfolio will be assessed by the head of the EU and the referring professor. It will constitute 25% of the general mark.
2. The head of the EU and the referent professor will give a continuous evaluation note summarizing the progress of the work over the duration of the project. It will constitute 25% of the general mark.
3. The jury will estimate, depending on the specialization and the service, taking into account external evaluations, if applicable, the remaining 50% of the general mark.

When the project results in a performance, a suitable jury will be formed in agreement with the head of the EU, the referent professor and the field director or whoever will be appointed by him to represent him. When several professors have participated in the realization of the project, they will be invited to the deliberation for consultation.

Jean-Marc Onkelinx